

#### FICHE DE PRESENTATION ET TARIFS

### **APEF Lorient**

Votre référent : Rébecca Leicher

Adresse: 38 rue Paul Guieysse 56100 Lorient

Tél: 0297884361

Email: lorient@apef.fr

Site web: www.apef.fr

**Structure déclarée** : SAP902731959 **Structure autorisée** : SAP902731959 Horaires d'ouverture :

9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

**Transports** 

Arrêt de bus YSER ligne 4



#### Autorités de tutelle :

DDETS: IMMEUBLE NEWTON 3 BIS avenue belle fontaine CS1774, 35510 Cesson-Sévigné, France

ARS: 32 Boulevard de la Résistance 56600 Vannes

CD: Direction de l'Autonomie - DGISS - SGO - 64 rue Anita Conti CS20514 56035 Vannes Cedex

#### Zone d'intervention:

Lorient et Lanester

#### Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental

Caisse de retraite: CARSAT/ CNAV, CNRACL...

Organisme de mutuel: IMA, VYV, AXA, BEA, DOMISERVE, MUTUAIDE, FIDELIA, DHOMPLUS...

#### Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter la liste des personnes qualifiées, par arrêté départemental, qui vous est remise par l'agence.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'une **maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence national 3977 (personnes âgées et handicapées) 3919 (femmes victimes de violences) 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.









# TARIFS APPLICABLES AU 01/01/2025 TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE \*



## APEF LORIENT

	TARIFS HORAIRES		
	нт	ттс	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	27,27€	30,00 €	15,00€
Bien-être	28,18€	31,00€	15,50 €
Evasion	29,55€	32,50 €	16,25€
Ponctuel	32,73 €	36,00€	18,00€
1 onetaer	32,73 €	] 30,00 €	10,00 €

AIDE A DOMICILE (Séniors ou personnes en situation de handicap)				
Aide + Accompagnements         28,18 €         31,00 €         15,50 €				
Aide + Accompagnements ponctuel	32,73 €	36,00 €	18,00€	

GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants + 3 ans	28,64 €	31,50 €	15,75€
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	30,45€	33,50 €	16,75 €

BRICOLAGE			
Ponctuel	50,00€	55,00 €	27,50€

JARDINAGE			
Régulier	42,50 €	51,00€	25,50 €
Ponctuel	45,83 €	55,00€	27,50 €

Autres prestations :	TTC	HT		TTC	HT	
Démarches administratives	45,00€	40,91 €	Téléassistance (en partenariat avec Europ Ass	29,50€	24,58 €	
Soins et promenade d'animaux de compagnie	34,00€	30,91 €	Présence et vigilance à domicile	33,00€	27,50 €	

(\*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (\*\*) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence. (\*\*\*) Pour personnes dépendantes.

Frais de gestion administrative mensuels : 16,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 1,00 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)











#### TARIFS APPLICABLES AU 01/01/2025

# **FIGURE 1** TARIFS ASSISTANCE ET FINANCÉS **MODE PRESTATAIRE \* APEF LORIENT**



		TA	RIFS HORA	
		нт	ттс	TTC Après crédit d'impôt
CONSEIL DÉF	PARTEMENTAL			
APA ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie.  Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile.  ✓ Avoir 60 ans et plus  ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.  ✓ Résider régulièrement en France  Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil  Départemental est inférieur ou égale à 100 %  Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil  Départemental) + 6.42 € TTC	29,38€	31,00€	50% du reste à charge de votre facture
Tarif APA 24.58 € TTC	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental est supérieur à 100 %</b> Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) .	29,38€	31,00€	
PCH PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP  Tarif PCH 24.58 € TTC	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.  ✓ Avoir de 20 à 60 ans  ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités  ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental + 6.42 € TTC	29,38€	31,00€	50% du reste à charge de votre facture
ASSISTANCE				
	personnes agées - Hors prise en charge	29,38 €	31,00€	15,50€
	personnes en situation de Handicap - Hors prise en charge	29,38€	31,00€	15,50 €
CAISSES DE F	RETRAITE			
CARSAT / CNAV		27,09€	29,80€	
CNRACL		23,91 €	26,30 €	500% -t
				50% du reste à charge de votre
				facture

(\*) Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil.

Nos tarifs sont majorés de 25% les heures de nuit (22h - 7H), les dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 1.00 € TTC/Km (Taux de TVA associé à la prestation)











# Ménage / Repassage \*

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	Х	Х
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	Х	Х
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	Х	Х
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	Х	Х
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		Х	Х
Faire les lits		X	Х
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			Х
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries,)			Х
Cirer et ranger les chaussures			Х
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	Х
Repasser et ranger les matières délicates		X	Х
Repasser et ranger le linge de maison		Х	Х
ENTRETIEN DU LINGE			
rier, étendre, plier le linge		Х	Х
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	Χ
aver à la main, détacher, repasser des matières délicates			Х
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			Х
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			Х
Apporter et récupérer au pressing			Х
Effectuer des travaux simples de couture			Х
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		Х	Х
Ranger et conditionner les produits achetés		Х	Х
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			Х
PREPARATION DES REPAS		'	
Préparer des repas simples		Х	Х
Gérer les repas de la semaine en autonomie			Х
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE		'	
/ider, sortir et rentrer les poubelles	Х	Х	Х
Arroser les plantes		Х	Х
Nettoyer les fenêtres et vitres		Х	Х
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			Х
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			Х

<sup>\*</sup> Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.



## Aide à domicile

# (séniors & Personnes en situation de handicap (1))

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE	ASSISTANCE
	(2)	(3)
ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Nettoyer les sols et faire les poussières	X	Х
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	Х	Х
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)	Х	Х
Faire les lits et changer les draps	Х	Х
Ranger et organiser les pièces	X	Х
GESTION DU LINGE		
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	Х	Х
Effectuer des travaux simples de couture	X	Х
GESTION DES REPAS ET COURSES		
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser,)	Х	Х
Aider / Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	Х	Х
Réaliser les courses (en autonomie à partir d'une liste)	Х	Х
Ranger et conditionner les produits achetés	X	Х
Assister dans la prise des repas		Х
ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Nettoyer les fenêtres et les vitres	Х	Х
Entretenir les plantes de balcons, terrasses et jardinières	X	Х
Vider et sortir les poubelles	X	Х
Maintenir une vigilance au domicile	Х	Х
Soins et garde d' animaux de compagnie *	X	Х
PARTICIPATION A DES ACTIVITES / SORTIES		
Accompagner à des balades, des courses, des rdv médicaux, etc.	X	Х
Participer à des jeux, discussions, échanges,	Х	Х
Aider aux tâches administratives	Х	Х
ACCOMPAGNEMENTS A L'HYGIENE, LE CONFORT ET LA MOBILITE		
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		Х
Aider à la toilette et aux changes		Х
Aider à l'habillage et au déshabillage		Х
Aider aux transferts (levers, couchers)		Х
Sécuriser et aider dans les déplacements au domicile et à l'extérieur		Х
Mise en beauté (lavage, sechage des cheveux, etc) *		Х

<sup>(1)</sup> Pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge PCH, toutes les tâches peuvent être réalisées hormis l'entretien du logement et du cadre de vie.



<sup>(2)</sup> Formule proposée dans le cadre du régime de la déclaration en mode prestataire

<sup>(3)</sup> Formule proposée dans le cadre du régime de l'autorisation en mode prestataire

<sup>\*</sup> Prestations réservées uniquement aux personnes dépendantes

## Garde d'enfants (1)

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT + 3 ANS	GARDE D'ENFANT PARTAGEE **
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS		
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	Х
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	Х	Х
COURSES / REPAS		
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	Х	Х
Préparer et aider à la prise des repas	Х	Х
SOMMEIL		
Organiser les réveils et les couchers	Х	Х
Organiser les siestes	X	Х
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT Gérer les changes	X	Х
Accompagner à la propreté	X	Х
Accompagner au bain, à la douche	X	Х
Accompagner dans la petite toilette	X	Х
Aider à l'habillage et au déshabillage	Х	Х
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE		
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	Х	Х
Aider aux devoirs	Х	Х
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT		
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	Х	Х
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	Х	Х
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	Х

<sup>(1)</sup> Garde de 3 enfants maximum par prestation

<sup>\*\*</sup> Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire, comprend la garde de 2 voir 3 familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.



<sup>\*</sup> Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire

# **Jardinage**

JARDINAGE	
La tonte	x
Le désherbage	x
Le ramassage des feuilles	X
Le débroussaillage	х
La plantation de petits végétaux	х
La taille des haies, arbustes et arbres	X
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	х
Le déneigement des abords immédiats du domicile	х
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage)	x
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	х
L'entretien régulier des allées et des terrasses	х
Le traitement des arbres et des arbustes	х
L'application d'engrais et/ou d'amendements	х
L'arrosage manuel des végétaux,	x
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires,	X
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X

LE POTAGER	
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	X

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1 <sup>er</sup> septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

<u>Attention</u>: La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

